



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 7898

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des ex-salariés de l'usine Alcatel-Câble de Dinard qui, le 28 juillet 1996, fermait définitivement ses portes. Alors que, malgré les promesses de reclassement d'au moins 70 % du personnel, il reste aujourd'hui une cinquantaine de personnes en chômage, il lui demande de bien vouloir envisager la prolongation du dispositif de prime de 30 000 francs au bénéfice de toute entreprise recrutant en CDI un ancien salarié d'Alcatel-Câble jusqu'au reclassement de tous les salariés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des anciens salariés de l'usine Alcatel-Câble de Dinard, licenciés en juillet 1996 et qui n'auraient pas encore été reclassés. A ce jour, sur les 146 salariés que comptait l'usine, une vingtaine de personnes seraient encore à la recherche d'un emploi d'après les informations données par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ille-et-Vilaine. L'honorable parlementaire souhaite que ces salariés puissent bénéficier d'une prolongation du dispositif d'incitation financière destiné à encourager toute entreprise à recruter un ancien salarié d'Alcatel-Câble. A la demande du ministère de l'emploi et de la solidarité, la direction d'Alcatel-Câble a accepté de prolonger ce dispositif et se déclare toujours prête à étudier tous les cas particuliers qui lui seraient soumis et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin de faciliter le reclassement des anciens salariés du site de Dinard.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7898

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4594

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2789